

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 31 MARS 2025

Date de la convocation : 24/03/2025
Date d'affichage de la convocation : 24/03/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 22
Représentés : 05
Votants : 27

Délibération n°

2025_D_014

L'an **deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Étaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Gérard VAN MELCKEBEKE, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Laurence LUIS-LEON, Mikaël MATIGNON, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Karine CRAVIC Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : M. Reynald CARLOT (pouvoir à Mme Sophie BLANCHIN), Mme Sonia PREHOUBERT (pouvoir à Mme Séverine DELSERT BROQUET), Mme Laura SERON-HABERLAND (pouvoir à Mme Nathalie HINFRAY), M. Hubert PROT (pouvoir à Mme Claire ADAM), M. Timothée BRASSET (pouvoir à M. Gilles FOUILLADE).

Absents excusés : Mme Cécile PETIT, M. Jean-Michel POTS.

Secrétaire de séance : Mme Lucie CARLIER

Objet de la délibération : COMMUNE NOUVELLE – REPONSE AU COURRIER DE LA PREFECTURE DE L'AUBE SUITE A LA CONSULTATION CITOYENNE DU 13 OCTOBRE 2024

Vu la consultation des électeurs du 13 octobre 2024 portant sur la modification des limites territoriales de notre Commune Nouvelle ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025_D_090 du 18 novembre 2024 prenant acte des résultats ;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Aube en date du 17 janvier 2025 demandant au conseil municipal de préciser explicitement sa position par rapport à cette consultation ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

► **PRECISE** :

- qu'il prend en compte les résultats de la consultation citoyenne du 13 octobre 2024,
- que les résultats montrent que les électeurs des communes déléguées de Pâlis et d'Aix-en-Othe souhaitent ne plus être en Commune Nouvelle,
- qu'en l'absence de règles spécifiques sur la défusion des communes nouvelles, il convient d'appliquer la procédure de droit commun fixée aux articles L. 2112-2 et suivants du C.G.C.T. portant modification des limites territoriales,

► **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de l'Aube d'ordonner une enquête publique portant modification des limites territoriales de la commune nouvelle d'AIX-VILLEMAUR-PALIS et de fait portant sur le rétablissement du contour historique de chaque commune puisque deux communes sur les trois ne souhaitent plus faire partie de cet ensemble AIX-VILLEMAUR-PALIS

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

